

**Famille Dolléans – Elmoznino**  
19 bis rue du château d'eau  
le bourg  
16560 AUSSAC-VADALLE

**Mairie AUSSAC-VADALLE**  
**M. le MAIRE**  
61 rue de la République  
16560 AUSSAC-VADALLE

**Objet : Demande d'aide au voyage scolaire.**

**PJ : Attestation de bourse – attestation de voyage – RIB**

Monsieur le Mairie,

Par la présente je sollicite l'aide de la Commune pour financer le voyage scolaire de ma fille Norah DOLLEANS, élève en 5ème au collège Eugène De La Croix à Saint Amant de Boixe.

Dans le document ci-joint, vous trouverez les renseignements concernant le séjour, en cas de réponse positive, une attestation est fournie pour preuve du voyage.

Par avance nous vous remercions pour le temps accordé à notre demande, et nous restons disponible par toute voix de communication que vous choisirez si d'autres renseignements étaient nécessaires.

Cordialement,

A Aussac-Vadalle



Peggy Elmoznino : 06 03 56 69 25 - pelmoznino@gmail.com  
Régis Dolléans 06 18 80 06 55 - regisdolleans@hotmail.fr



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**INFORMATIONS**



Etablissement

N° 0160040G



Année scolaire

2023 - 2024

**NOUS CONTACTER**

Par courriel

ce.0160040G

@ac-poitiers.fr

Par courrier

CLG - COLLEGE EUGENE

DELACROIX

ROUTE DE LA FICHERE

16330 SAINT-AMANT-DE-BOIXE

**BOURSE DE COLLEGE  
NOTIFICATION D'ATTRIBUTION**

M. DOLLEANS Régis  
19 B RUE DU CHATEAU D EAU  
16560 AUSSAC VADALLE

Vous avez présenté une demande de bourse en septembre 2022 en autorisant l'actualisation de vos données fiscales.

Je vous informe qu'après examen du dossier de demande de bourse de collège concernant :

- **DOLLEANS Juliette**, 3C (n° élève 110378933JD - 3EME)
- **DOLLEANS Norah**, 5A (n° élève 140421515FA - 5EME)

et compte tenu des éléments figurant sur votre avis d'impôt sur le revenu :

|  |                         |
|--|-------------------------|
| - revenu fiscal de référence:                | <b>20314 €</b>          |
| - nombre d'enfants mineurs ou handicapés:    | <b>3</b>                |
| - nombre d'enfants majeurs et célibataires : | <b>0</b>                |
| - nombre de points de charge :               | <b>3</b> (plafonné à 8) |
| - plafond de ressources applicable :         | <b>24677 €</b>          |

une bourse de collège d'un montant annuel de **111,00 €** (échelon 1) par élève vous est attribuée au titre de l'année scolaire **2023 - 2024** (soit 37,00 € par élève et par trimestre).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

A SAINT-AMANT-DE-BOIXE, le 23/10/2023

Le chef d'établissement,

FRANCIS LACHAISE

Pour votre information :

- En cas d'erreur dans les données ci-dessus indiquées, je vous prie de bien vouloir m'en informer le plus rapidement possible.
- Si vous contestez cette décision, vous pouvez former dans les deux mois de sa notification, soit :
  - un recours administratif que vous m'adresserez. Vous aurez deux mois à compter de la notification de la réponse, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif. Ce délai est de quatre mois à compter de l'introduction du recours administratif, si ce dernier est resté sans réponse.
  - un recours contentieux par courrier devant le tribunal administratif. Vous pouvez aussi saisir le tribunal administratif par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Saint-Amant-de-Boixe, le mardi 9 janvier 2024

Le Principal

à

Madame ou Monsieur le Responsable légal  
de l'élève DOLLEANS Norah

Objet : Attestation d'inscription à un séjour  
Affaire suivie par :

Affaire suivie par

Le Chef d'Établissement,  
Francis LACHAISE

Téléphone  
05.45.39.72.88

ce.0160040g@ac-poitiers.fr

Adresse postale  
2 rue de la Fichère  
16330 Saint-Amant-de-Boixe

Je soussigné, Francis LACHAISE, chef d'établissement du collège Eugène Delacroix, atteste que l'élève DOLLEANS Norah de la classe de 5A est inscrit(e) pour le séjour au CHAMBON qui se déroulera du 18 au 22 mars 2024.

La part restant à charge par élève par famille s'élève à 200.00€. La famille a réglé pour sa part auprès de l'Agence comptable la somme due.

Pour faire et valoir ce que de droit.

Le Principal

F. LACHAISE